

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2021 à 20H30

Présents :

Mesdames Pascale BOIRON, Sylvie FERRET-BEZIAT, Séverine CARCHON, Anaïs LAPORTE, Cécile MIROUZE, Denise OLLIVIER, Céline SANCHEZ,

Messieurs Jean-Marc BAYLE, Claude BELLARD, Damien CARPENNE, Eric DAUBERT, André LAFFONT, Éric TRUFFI.

Excusés : Florence PINAREL, Jean-Claude BOSC

Absents :

Pouvoirs : Florence PINAREL à Denise OLLIVIER et Jean-Claude BOSC à Jean-Marc BAYLE

Secrétaire de séance : Jean-Marc BAYLE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et demande à l'assemblée la validation du compte-rendu de la séance précédente.

La séance est principalement dédiée à la présentation des budgets avec, en 1^{er} lieu, la présentation des comptes administratifs 2020 du CCAS, de la Caisse des écoles, de la station-service communale et de la commune, puis dans un 2^{ème} temps, la présentation de chaque budget prévisionnel 2021 et enfin, la présentation du tableau de la fiscalité directe locale.

1- Présentation des comptes administratifs (CA) 2020

- CA 2020 du CCAS :

Le résultat du CA présente un déficit de 865€ qui sera reporté au fonctionnement du budget prévisionnel (BP) 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020 du CCAS.

- CA 2020 de la Caisse des écoles :

Ce budget concerne la cantine de l'école. Les grands postes de dépenses sont l'alimentation et les charges de personnel. La principale source de recettes est la facturation des repas aux familles et la participation des communes.

Le CA 2020 du budget de fonctionnement est déficitaire de 6865€. Ce budget accuse un déficit depuis plusieurs années à cause du coût des matières premières achetées et assurer un repas de qualité. Avec la crise sanitaire, les charges de personnel ont été également impactées pour assurer la mise en place et le respect des mesures sanitaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020 de la Caisse des écoles à l'unanimité.

- CA 2020 de la station-service communale :

La station-service était déficitaire depuis sa mise en activité. Cette année, pour la 1^{ère} fois, le résultat de l'exercice est positif, avec un excédent de fonctionnement de 8623€.

Le plus gros poste de dépenses et de recettes de fonctionnement est bien entendu celui du carburant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020 de la station-service communale.

- CA 2020 de la commune :

Le CA 2020 présente un fonctionnement excédentaire de 193 615,53€ et un excédent reporté de 137 067,57€, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 330 683,10€.

Le résultat de l'investissement accuse un déficit de 124 630,38€.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est d'un montant de 206 052,42€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune.

2- Présentation des budgets prévisionnels (BP) 2021

- BP 2021 du CCAS :

Ce budget est uniquement à vocation sociale. Les dépenses représentent des secours en argent et le paiement des impôts fonciers des terres lui appartenant. Les recettes sont constituées de dons d'administrés et des fermages.

Le budget prévisionnel 2021 dépenses / recettes est de 31 899,24€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2021 du CCAS.

- BP 2021 de la Caisse des écoles :

Le budget de fonctionnement prévisionnel 2021 dépenses / recettes est de 65 144,12€. Les postes de dépenses les plus importants étant l'alimentation et les charges de personnel. Les recettes seront assurées essentiellement par la facturation de la cantine aux familles et les demandes de participations aux communes.

Pour l'année 2021, sont prévu des investissements pour permettre l'équipement en matériel de la cuisine. L'objectif est de développer la participation de la cantine au projet "territoire bio engagé". Le montant des investissements prévus s'élève à 700€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel de la Caisse des écoles.

- BP 2021 de la station-service communale :

Le budget de fonctionnement prévisionnel 2021 dépenses / recettes est de 250 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2021 de la station-service communale.

- BP 2021 de la commune :

Le budget de fonctionnement prévisionnel de 2021 dépenses/recettes est de 918 969,96€ et le budget des investissements prévisionnel 2021 de 949 359,86€.

Cette année, il est prévu de refondre l'attribution des subventions aux associations en mettant en place des critères qui justifieront les montants attribués. Les associations ont évolué alors que les montants attribués n'ont pas changé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2021.

3- Taux de la fiscalité directe locale

Une partie des recettes fiscales représentent la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie. Progressivement, jusqu'en 2022, la recette de la taxe d'habitation ne sera plus perçue par la commune. Cette recette est remplacée par la part de la taxe foncière bâtie perçue par le département. Avec cette modification, la commune perd 20 000€ de recettes.

Le calcul inclus également le CFE, impôt foncier sur les bâtiments industriels. Ce calcul, compliqué, permet de compenser la perte de recette de la taxe d'habitation. La loi de compensation n'est valable que jusqu'en 2022, il est possible qu'elle ne soit pas renouvelée, ce qui entraînerait une baisse des recettes de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 2021.

4- Questions diverses

- Afin de pouvoir mettre en place le projet des "vélo de pays", la commune souhaite recruter un service civique pour s'occuper du projet. Pour cela, il est nécessaire de faire une demande d'agrément.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de faire une demande d'agrément auprès du service civique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- La commune a continué l'aménagement du parcours pêche. Une inauguration a eu lieu lors de la réception du budget participatif du département. Il n'y a pas d'autre cérémonie prévue.
- La passerelle faite avec d'anciens pylônes est dangereuse à traverser. Ce sujet a été abordé en réunion avec les services techniques de la commune pour les sécuriser.
- Monsieur FARDO a fait une proposition de 45 000€ pour racheter le dernier bâtiment de l'ancienne coopérative. Il est également intéressé par l'achat d'un terrain d'habitation au lotissement de la Déouine.
- La vente d'un terrain d'habitation au lotissement de la Déouine a été réalisée cette semaine avec Monsieur SAINSLINE.
- La commune est lauréate du budget participatif de la Région Occitanie pour son projet des mastodontes. Une réunion de travail des élus est prévue le 12 mai prochain pour discuter des propositions au projet de parcours.

Fin de séance du Conseil municipal à 22H40.

